



**COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH**  
**DÉCISION N° 2022-456**  
**I-I-15 Décisions, délibérations**

**OBJET : CONTRAT LITTLE BROS. PRODUCTIONS**

DGA Service à la  
population  
Direction de la Vie  
Culturelle

Réf: SJ/ERB 250752

DGS :

DGA :

CAB :

CS :

**Le Maire de LA TESTE DE BUCH**

**VU** l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

**Considérant** que la Ville de La Teste de Buch, dans le cadre de sa saison culturelle 2022-2023, organise un spectacle le 19 novembre 2022 au Théâtre Cravey,

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De signer le contrat avec LITTLE BROS. PRODUCTIONS dont le siège est situé au 19, rue Simart à Paris (75018) afin de donner, dans les conditions définies par celui-ci un spectacle d'Arnaud Ducret intitulé « THAT'S LIFE » le samedi 19 novembre 2022 à 20h45 au Théâtre Cravey.

**Article 2 :**

La Ville de La Teste de Buch s'engage à payer à LITTLE BROS. PRODUCTIONS la somme de 13609.50 € répartie de la façon suivante :

- Une avance de 30 %, soit 4082.85 € TTC, sera versée à la signature du contrat par mandat administratif à réception d'une facture et d'un RIB.
- Le solde, soit 9526.62 € TTC, sera versé à l'issue de la représentation sous 30 jours par mandat administratif à réception d'une facture.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les transferts locaux (aéroport, gare, théâtre, hôtel, restaurant).

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge l'hébergement de 5 personnes en chambres simples le soir du 19 novembre 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra directement en charge les frais de restauration pour le déjeuner de 3 personnes et le dîner de 5 personnes le 19 novembre 2022.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge un catering.

La Ville de La Teste de Buch prendra en charge les droits d'auteur.

**Article 3 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la notification et de l'exécution du marché.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 07/09/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220907-DEC2022\_456-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Le Maire de La Teste de Buch Patrick DAVET



Maire de LA TESTE DE BUCH  
Conseiller départemental de la Gironde